

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 place du Parc
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE**

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	55
VOTANTS	55

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**du Conseil communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle**

SÉANCE DU 9 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi neuf avril à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 3 avril 2026, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Véronique LOUWAGIE.

Monsieur Jean-Marie GOUSSIN a été nommé secrétaire de séance.

CONVOCATION

Datée	du 03/04/2026
Affichée	le 03/04/2026

OBJET

**Détermination du nombre de
Vice-présidents**

Etaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Guillaume PAUMIER, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Daniel MARIE, Sylvain GANDAIS, Philippe CROTEAU, Francis COLASSE, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Marc GÉGU, Olivier CERESER, Nicolas MASSE, Hélène JÉANNE, Romain DEULEY, Brigitte SALVINI, Geoffrey LE DÉAN, François BRIZARD, Serge LEBRETON, Véronique LOUWAGIE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Pascal SAMSON, Emilie TISON, Sébastien CHEVALIER, Marie-José MARTIN, Mehdi AFIF, Marie-Laure LERAISNIER, Jean-Marie GOUSSIN, Patricia ERNOUX, Fabien REGNIER, Serge DELAVALLÉE, Corine LE BLÉVEC, Vincent COLLO, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Jérôme BIGNON, Fabien FAUQUET, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Wiener FLEURIMOND, Mickaël HERAULT, Christophe POTTIER, Philippe HETTÉ, Daniel LANDE, Jean SELLIER, Vincent GUYET, Christine LOUATRON, Guy MARTEL, Sylvie FARAUULT, Jean-Luc NOUAIL

Représentés : Christophe CHEBASSIER représenté par Guillaume PAUMIER
Jacky DE TAEVERNIER représenté par Philippe HETTÉ

- Vu l'arrêté préfectoral n° 1111-25-018 en date du 7 octobre 2025 portant composition du Conseil communautaire à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de 2026 en fixant le nombre de sièges à 55 et leur répartition par commune membre ;
- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'articles L5211-10 ;
- Considérant que le nombre de Vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze Vice-présidents ;
- Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ;

Le Conseil, après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE** de fixer à 12 le nombre de Vice-présidents

VOTE : 51 POUR

2 CONTRE (Delphine PRIEUR, Jean-Luc NOUAIL)

2 ABSTENTIONS (Daniel MARIE, Jean SELLIER)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 16 AVR. 2026
Publié en ligne le
Certifié exécutoire 16 AVR. 2026

La Présidente,
Véronique LOUWAGIE

